



FRANQUEVILLE  
SAINT-PIERRE



# Entretien des Espaces Verts

en lien avec la Politique Transition Ecologique et Aménagement Durable du Territoire

2025



Appréciée pour son cadre de vie, la Commune de Franqueville-Saint-Pierre entreprend une politique d'entretien des espaces verts favorable à la biodiversité pour pérenniser son patrimoine.

Les espaces de verdure répartis sur le territoire communal offrent une diversité de paysages et une palette d'ambiances variées contribuant pour une large part à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'attractivité de la commune ; plus de 6 hectares sont entretenus par les agents communaux et des prestataires. À la quantité importante d'espaces verts gérés et entretenus par les services communaux s'est ajoutée la nécessité d'être plus respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes.

Le Centre Technique Municipal organise l'entretien des espaces, progressivement, par secteur géographique, en adoptant de plus en plus la méthode de la gestion différenciée des espaces verts.

**UNE PRATIQUE ÉCONOMIQUE ET  
RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**

## « Entretien autant que nécessaire, mais aussi peu que possible »

La gestion différenciée est une approche raisonnée de la gestion des espaces publics. Elle permet aux techniciens de gérer les espaces verts avec une **gradation d'entretien adaptée aux usages et au contexte paysager**.

Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté selon sa situation et son utilisation, plutôt que d'appliquer une gestion systématique et uniforme sur l'ensemble du territoire communal.

**La place de la mairie ne se gère pas de la même façon qu'un espace naturel.**

Ainsi, la gestion différenciée s'inscrit dans une **démarche de développement durable**.



Elle peut être appliquée à différentes échelles spatiales : un parc, un quartier, une ville.

## Au travers de cette gestion différenciée sont recherchés :



La protection de la santé publique et de la ressource en eau



Le développement de la biodiversité



L'amélioration de la qualité du cadre de vie en diversifiant l'aspect, la texture et l'ambiance des espaces



La gestion des ressources naturelles : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau...



L'économie des ressources humaines et matériels au travers d'une programmation plus adaptée et plus qualitative y compris pour les agents municipaux

**Sans pour autant viser le « tout écologique », peu réaliste en situation urbanisée, il s'agit d'intégrer des préoccupations environnementales au modèle horticole standard \***

*\* (Plantes ornementales, taille intensive, désherbage invasif...)*



## LE 0% PHYTO

L'émergence des enjeux de santé (toxicité des produits phytosanitaires), de baisse de la biodiversité et du changement climatique a conduit à la loi Labbé (0 phyto).

Depuis le 1er janvier 2017 toutes les collectivités doivent cesser l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouvertes au public.

Depuis le 1er janvier 2019, cette loi s'applique aux particuliers en interdisant l'utilisation de tous pesticides. Ainsi l'utilisation, la commercialisation et la détention des produits phytosanitaires à usage non professionnel sont maintenant interdites.

**Une opportunité pour chacun de réfléchir à sa façon de gérer son espace de vie en faveur de la biodiversité.**

**Face à la loi imposant aux collectivités locales de ne plus utiliser de pesticides pour entretenir leurs espaces publics, la Commune utilise des méthodes alternatives tels que le fauchage, le désherbage manuel ou encore la plantation de semis fleuris selon les secteurs.**



## LE PAILLAGE – LE FLEURISSEMENT LA GESTION DES RESSOURCES

Adoptée par la collectivité dans ses massifs, **la technique du paillage**, qu'il soit végétal ou minéral, permet de conserver un bon niveau d'humidité du sol tout en facilitant l'entretien.

**Le choix des plantations** est également primordial en privilégiant une palette végétale adaptée aux conditions climatiques et aux usages notamment pour les plantes dites couvre-sol qui contribuent au désherbage préventif.

Dans cette même démarche, la Commune a fait le choix de la valorisation des ressources et d'ouvrir **un point d'apport volontaire (PAV)** à disposition des Franquevillais pour venir déposer le compost, les broyats et les branches (diamètres inférieurs à 5 cm).

Les Franquevillais peuvent également à la demande prendre du paillage et du compost au PAV.

**Le point d'apport volontaire est situé  
derrière le stade de foot Raymond Vion.**

**Les horaires : du 12 mars au 31 octobre 2025**

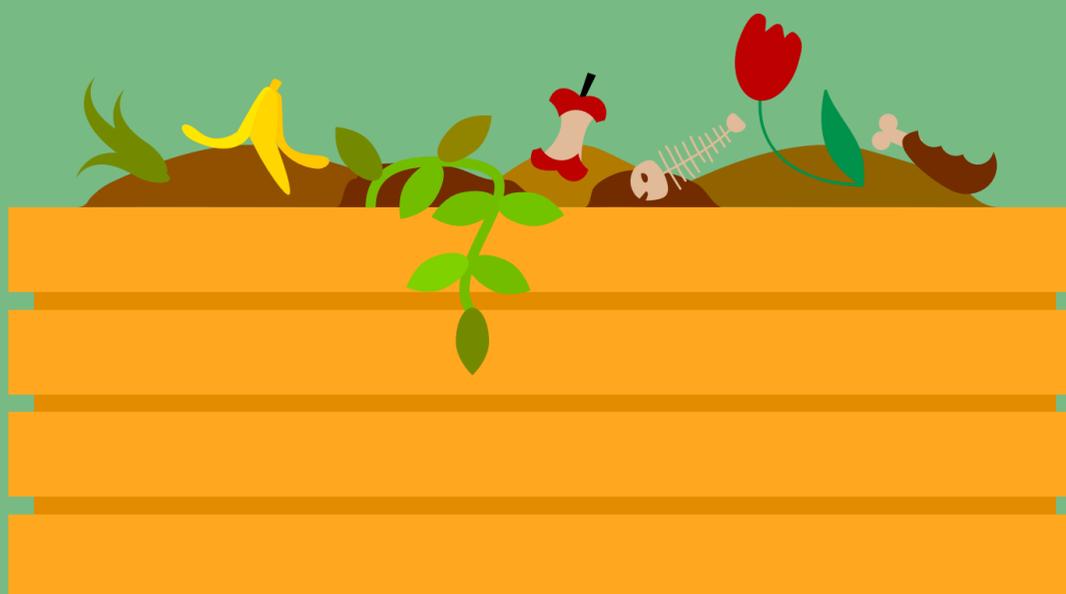
**Les mercredis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

**Les samedis de 9h30 à 12h00.**

Enfin, la Commune a souhaité participer au **financement de l'acquisition de composteurs pour les Franquevillais** avec une aide de 15 € à 30 € par composteur et par foyer.

**Plus d'informations :**

**<https://www.franquevillesaintpierre.com/gestion-des-dechets>**



**La gestion de l'eau :** Avec l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie qui vont progressivement être installés sur l'ensemble des bâtiments communaux.



## L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

**Les services communaux ont commencé les opérations d'entretien, de désherbage, de tonte et de débroussaillages depuis le 23 avril 2025.**

**Le choix a été fait de concilier l'entretien des espaces publics et la biodiversité en évitant des opérations de tontes, de désherbages ou de débroussaillage, trop précoces.**

**Ce qui peut apparaître comme « sale ou manquer d'entretien » a pourtant une grande utilité ; les « mauvaises herbes » ou la flore spontanée :**

**La flore spontanée est souvent considérée comme une « mauvaise herbe » mais cette végétation peut être très esthétique et rend de nombreux services.**

**Comme toutes espèces végétales, trèfles, pissenlits ou encore lichen jouent donc un rôle dans le développement de la biodiversité en hébergeant les insectes et en tapissant le sol de leurs essences.**

## La flore spontanée offre de nombreux services écologiques, trop peu considérés dans les plans de gestion.



Elle favorise l'installation et le maintien de la biodiversité en offrant une source d'alimentation, un habitat pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.



Elle joue un rôle dans la fertilité des sols, notamment en stimulant l'activité biologique.



Elle limite l'érosion et le ruissellement en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol et elle participe à réduire les pollutions dans l'eau en filtrant et en fixant les particules polluantes.



Elle participe au confort d'été, en réduisant la température dans les milieux urbanisés.

## Tout comme pour les fleurs fanées dans des parterres ou au pied d'un arbre, ces pratiques ont une vocation :



Les fleurs fanées, c'est ainsi que se régénère la plante ! Une fois fleurie, celle-ci a besoin de ce temps de repos pour revenir plus belle et plus touffue lors de sa prochaine floraison



La végétalisation des pieds des arbres a une réelle vocation de protection du système racinaire



# L'EQUIPE DES ESPACES VERTS - PROPLETE ET L'ORGANISATION DES OPERATIONS

Le secteur des Espaces Verts – Propreté fait parti du Pôle Technique Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie qui comprend 24 agents regroupant l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire, l'Entretien des Bâtiments communaux, la Maintenance et les Espaces verts et la Propreté.

Le secteur Espaces Verts - Propreté participe également à la préparation des cérémonies, des manifestations ou des évènementiels ainsi à la préparation des salles communales lors de locations.

**Directeur Pôle Technique Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie : Mme RINGOT**

**Urbanisme et  
Aménagement du  
territoire**

**Responsable du Centre Technique Municipal : M. FORME**

Responsable secteur:

Mme HUYS

Moyens Généraux  
Responsable secteur:

Mme FROMENTIN

Espaces Verts - Propreté  
Responsable secteur:

M. BELFERAI

Maintenance Manifestations  
Responsable secteur:

M. CAPELLE

*Téléphone Mairie : 02 35 80 20 39*

*Courriel contact : [services.techniques@franquevillesaintpierre.com](mailto:services.techniques@franquevillesaintpierre.com)*

Comme dans le secteur privé, les métiers attachés aux espaces verts sont en fortes tensions. Des recrutements sont en cours au sein du secteur Espaces Verts – Propreté afin de soutenir les agents en poste et faire face à des départs ou des arrêts maladie prolongés.

Malgré plusieurs relances, la Commune fait face à cette mise en tension sur le marché de l'emploi.



**L'équipe : 8 agents**



**Les missions :** espaces verts (entretien, tonte, désherbage, débroussaillage et plan de fleurissement) et propreté des espaces publics, marché hebdomadaire, point d'apport volontaire, manifestations évènementiels



**LES SERVICES COMMUNAUX N'INTERVIENNENT  
QUE SUR LES ESPACES PUBLICS ET PRIVES COMMUNAUX**

**Les voies ou parcelles privées ne rentrant pas dans le domaine public ou privé communal ne peuvent être entretenues par la Commune à l'instar de certains lotissements\*.**

*\* (Lotissements dont les voies et espaces verts n'ont pas fait l'objet de transfert à la commune)*

## LES SECTEURS COMMUNAUX :

-  11 secteurs gérés par les agents communaux
-  4 secteurs en gestion déléguée à une entreprise extérieure

Une tournée globale des 11 secteurs communaux requière près d'un mois (27 jours ouvrés minimum) pour 4 agents communaux à temps plein entre la tonte, le désherbage et le débroussaillage. Cette planification peut être également impactée par des interventions urgentes ou des manifestations (installations des barnums, opérations de montage et démontage...).

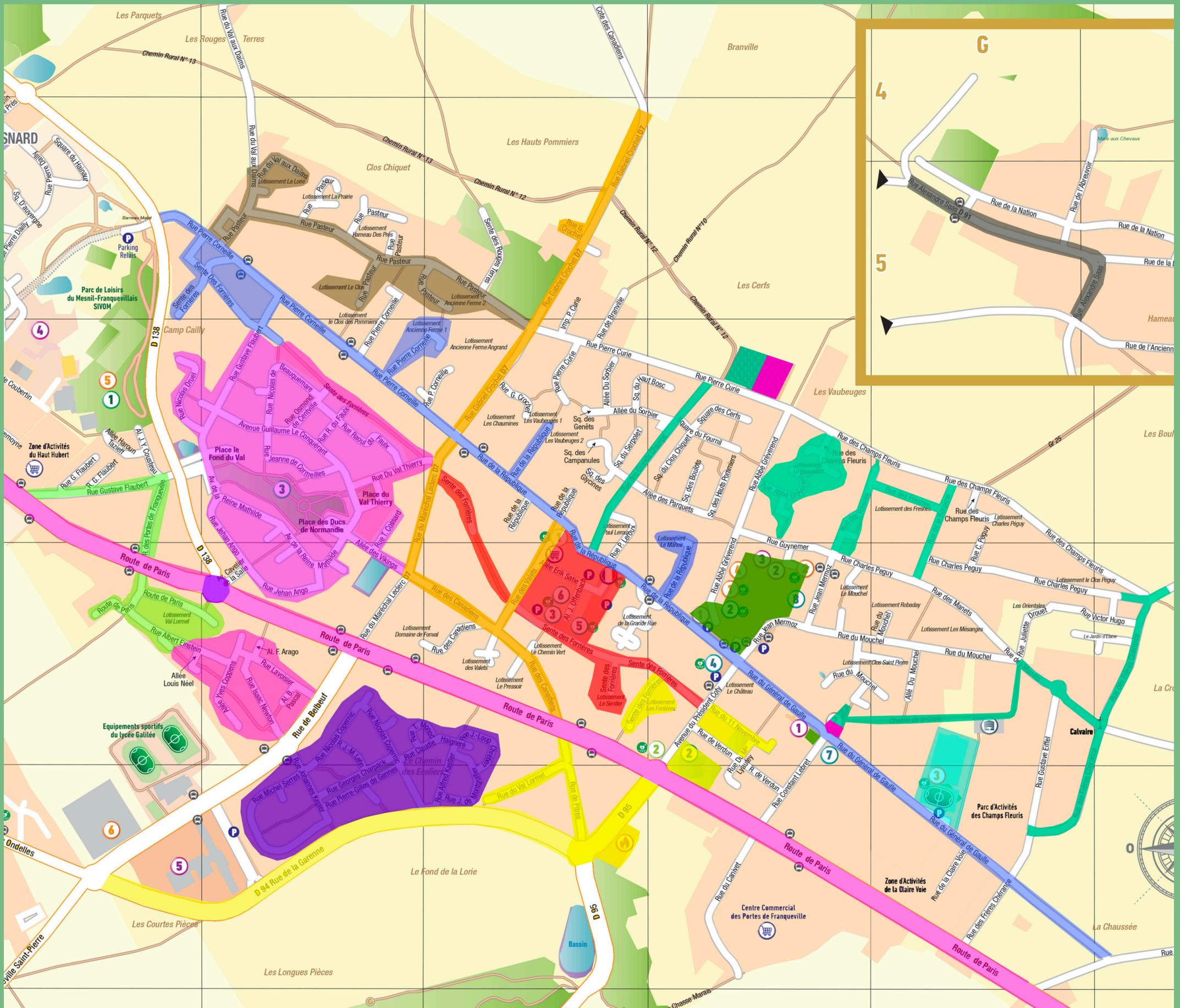
L'externalisation de 4 secteurs en gestion déléguée représente quant à elle 80 000 € de dépenses par an ; les marchés publics relatifs aux cimetières et à la route de Paris ont été attribués et les tournées de tonte, désherbage et débroussaillage sont en cours de programmation avec des interventions Route de Paris prévues dès le 5 mai 2025.

A titre indicatif : la première tournée de tonte, désherbage et débroussaillage de la Commune sur les 11 secteurs en régie se fera du 23 avril au 30 mai 2025.



# PLAN DE TONTE - DÉSHERBAGE DÉBROUSSAILLAGE

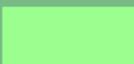
## 15 SECTEURS





# PLAN DE TONTE ET DÉSHÉRBAGE

## GESTION INTERNE

- |  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|    | <b>SECTEUR 1</b> : AXE CENTRAL : ECOLE DE MUSIQUE, RUE PIERRE CORNEILLE, M BRICOLAGE (LOTISSEMENTS ET SENTE DES FORRIÈRES)                                  |    | <b>SECTEUR 7</b> : LE FAULX   |
|    | <b>SECTEUR 2</b> : VAL AUX DAIMS, RUE PASTEUR (LOTISSEMENTS)  |    | <b>SECTEUR 8</b> : GALILÉE 1 ET 2, ROND POINT CAMPANILE   |
|   | <b>SECTEUR 3</b> : RUES GABRIEL CROCHET, MARÉCHAL LECLERC, DES CANADIENS, DES VALETS  |   | <b>SECTEUR 9</b> : LOTISSEMENT VAL LORMEL, ROUTE PORTES DE FRANQUEVILLE, RD 138   |
|  | <b>SECTEUR 4</b> : HOTEL DE VILLE, CENTRE MEDICO SOCIAL, CRÈCHE LES 3 POMMES, POLICE MUNICIPALE, SENTE DES FORRIÈRES, BASSIN DE RÉTENTION                   |  | <b>SECTEUR 10</b> : ECOLES LOUIS LEMONNIER ET PETIT POUCKET, EQUIPEMENTS PUBLICS : GYMNASSE, DOUILLET, RAGOT, EGLISE NOTRE DAME, CITYPARC |
|  | <b>SECTEUR 5</b> : LOTISSEMENT DES FORRIÈRES, RUE DU 11 NOVEMBRE, PLACE LYAUTEY, MARE LEVAGNEUR, CIS, ROND POINT PITRES, RUE DE LA GARENNE                  |  | <b>SECTEUR 11</b> : STADE DE FOOT RAYMOND VION  |
|  | <b>SECTEUR 6</b> : GRANDS CHAMPS, LOTISSEMENTS, RUES CHARLES PÉGUY, FRÈRES CHÉRANCE, DES MANETS, EGLISE ST PIERRE, CHEMIN DE LA CROIX, CIMETIÈRE NOTRE DAME |   |   |

## GESTION PAR L'ENTREPRISE SOLUTION JARDIN



- |  |                                |   |   |
|--|--------------------------------|---|---|
|  | <b>SECTEUR 12</b> : VAL THIERY |  | <b>SECTEUR 14</b> : ROUTE DE PARIS (TONTE ET DÉBROUSSAILLAGE) |
|  | <b>SECTEUR 13</b> : GALILÉE 3  |  | <b>SECTEUR 15</b> : CIMETIÈRES (DÉSHÉRBAGE)                   |

**10 TONTES SONT PRÉVUES PAR SECTEUR À L'ANNÉE**



## Quelques liens sur la gestion différenciée des espaces verts



<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/la-nature-pres-de-chez-vous/gestion-differenciee-des-espaces>



<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/entretenir-les-surfaces-minerales>



<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/decouvrir-la-faune-et-la-flore-du-jardin>





# LES OBLIGATIONS DES HABITANTS

## QUELQUES POINTS DE REPERES

### **Entretien des espaces verts privés**

Depuis janvier 2019, les particuliers sont tenus d'appliquer le 0% phyto. Pour jardiner au naturel, deux solutions s'offrent à vous : protéger vos massifs avec des plantes couvre-sol ou du paillage et vos allées avec un film géotextile. Pour les pieds de mur, pensez aux semis telles les valérianes, les roses trémières ou encore les giroflées !

Et si malgré tout, les herbes indésirables vous dérangent, vos meilleurs alliés seront la binette, le sarcloir ou l'eau bouillante.

### **Entretien des abords des habitations**

Comme peut le faire la Commune sur les espaces publics qu'elle gère, les habitants qu'ils soient locataires ou propriétaires, doivent également entretenir et nettoyer les abords de leur propriété, et notamment les trottoirs et pieds de murs.

### **Élagage des haies, des arbres (période hivernale – début du printemps)**

Les haies et les arbres situés sur les propriétés privées et débordant sur l'espace public doivent être entretenus régulièrement pour garantir la sécurité des usagers de la route. La réglementation impose un élagage à l'aplomb des limites de propriété.



# TABLEAU DES PÉRIODES DE TAILLE POUR LES ARBRES ET ARBUSTES

| TYPES     | ESSENCES   | MOIS LES PLUS FAVORABLES | PÉRIODES DE TAILLE  |
|-----------|--|--------------------------|---|
| ARBUSTES  | À floraison hivernale ou printanière : camélia, sumac...                   |                          | Juste après la floraison  |
|           | À floraison estivale : Abélia, Ciste, Seringat, Hibiscus ...               |                          | Tailler à la sortie de l'hiver  |
| FEUILLUS  | Hêtre, Aulne, Charme, Marronnier, Peuplier, Orme, Bouleau blanc, Chêne ... | Octobre à Décembre       | Taille de formation en période végétative                                       |
|           |  | Mars à Avril             | Taille d'entretien en période de montée de sève                                 |
| FRUITIERS | Arbres à pépins : Poirier, Pommier, Oranger, Citronnier ...                | Novembre à Avril         | Tailler avant la montée de sève. Attention période variable suivant les régions |
|           | Arbres à noyaux : Cerisier, Abricotier, Prunier, Pêcher, Olivier ...       | Août à Septembre         | Taille effectuée après les récoltes   |
| RÉSINEUX  | Cèdre, Sequoia, Cyprès, Pin Douglas, Epicéa, Pin, Thuya ...                | Octobre à Décembre       | Toute l'année sauf en période de montée de sève                                 |